

Restriction sur les bandes amateurs en Autriche

lundi 20 mars 2023, par [F5NZO Didier](#)

L'Autriche est devenue le dernier pays à imposer des restrictions sur le fonctionnement des radioamateurs dans la bande de 23 cm (1240-1300 MHz) pour protéger les récepteurs au sol de la constellation de satellites Galileo RNSS.

La société nationale autrichienne des radioamateurs [ÖVSV](#) déclare :

Modifications des conditions légales en zone AFU à partir du 13/03/2023 :

L'annexe 2 de l'ordonnance sur les radioamateurs est omise et est désormais réglementée dans l'annexe 4 de l'ordonnance sur l'utilisation des fréquences.

Cela entraîne certains changements dans les gammes de fréquences et les puissances.

Pour les bandes KW 80m, 40m, 20m, 17m, 15m, 12m et 10m, 1KW (High-Power) peut désormais être homologué pour la classe 1 FA après 1 an de fonctionnement sans problème.

Ainsi, la limitation de puissance de 7100-7200 kHz (auparavant seulement 200W) dans la bande 40m est éliminée et AFU a le statut principal.

Bande de 30 m toujours seulement max. 200W si niveau de puissance B ou C approuvé (pas de changement)

Bande 160m de 1810-1850 kHz maintenant max. 200 W si le niveau de puissance B ou C est approuvé et que l'AFU a le statut principal.

Bande 160m de 1850-2000 kHz uniquement max. 100W (maintenant au lieu de 1950 kHz jusqu'à 2000 kHz)

La bande 6m a été étendue de 52 à 54 MHz. (Limité jusqu'au 31.12.2030, pour la recherche WRAN) de 50-52 MHz maintenant max. 200 W si le niveau de puissance B ou C est approuvé et que l'AFU a le statut principal. de 52-54MHz seulement max. 100W

Sur la bande 70cm désormais également autorisée comme déjà sur 2m haute puissance (jusqu'à 1KW), si niveau de puissance B ou C approuvé (mais uniquement EME et MS avec Yagis à partir d'au moins 15dBd de gain)

La bande de 23 cm a été conservée, mais les performances ont été fortement limitées seulement 10 W autorisés (auparavant, un maximum de 200 W était autorisé)

Les répéteurs avec une bande passante supérieure à 16 kHz doivent cesser de fonctionner d'ici le 31 décembre 2024.

Sur toutes les bandes FM supérieures (sauf 10 GHz, puisque seulement 40dbW EIRB)
maintenant aussi max. 200W (auparavant seulement 100W) autorisés.
sur 24GHz AFU n'a qu'un statut secondaire